

5) améliorer la capacité de l'UE d'appliquer de manière efficace des embargos sur les armements.

Deuxièmement, élaborer, au sein de l'UE, des programmes cohérents d'aide aux régions en conflit. Plusieurs mécanismes sont postulés vers l'atteinte de ce but :

- 1) améliorer la cohérence de la politique de l'UE à l'égard des régions en conflit;
- 2) intégrer l'aide à la sécurité à l'aide au développement (ne pas favoriser l'aide au détriment de la sécurité);
- 3) aider les régions en conflit ou en situation de tension à contrôler les armes légères (contribuer à l'application des programmes de démobilisation ou de désarmement).

Troisièmement, développer des ententes de coopération internationales plus larges pour faire face aux problèmes de la prolifération des armes légères. À cette fin, Greene propose quatre mécanismes :

- 1) renforcer la coopération avec d'autres fournisseurs (aider les États de l'Europe centrale et de l'Est et la Communauté des États indépendants (CIS) à renforcer leurs systèmes nationaux de contrôle des exportations;
- 2) élaborer des arrangements transparents pour les armes légères (étendre la portée du Registre des armes classiques des Nations Unies pour y inclure un certain nombre d'armes légères);
- 3) promouvoir le développement de mécanismes de contrôle internationaux coopératifs (renforcer les contrôles de l'utilisation finale);
- 4) promouvoir la destruction des surplus d'armes légères.

Greene conclut en rappelant qu'il est temps que l'UE et ses États membres prennent des mesures concertées pour mettre un frein à la prolifération des armes légères. Il faudrait de toute évidence commencer par accepter que la question est légitime et l'inscrire à l'ordre du jour des délibérations de l'Union européenne.

714. King, Jeremy. "Intrastate Conflict and the Proliferation of Small Arms: Expanding the Disarmament Agenda." *The Bulletin*. Vol. 10, numéro 1, hiver 1996-1997, p. 5-7.

King attribue l'augmentation des conflits nationaux et la demande d'armes de petit calibre à deux facteurs : l'effondrement du concept d'État client issu de la Guerre froide et l'émergence d'États fragmentés. Les processus de paix actuels sont compromis par la pénurie de stratégies homogènes de gestion des armes de petit calibre. Cependant, pour mettre un terme aux dépenses associées à la prolifération de ce type d'arme, les organisations internationales doivent se pencher sur la question. Cet article a deux buts :

- 1) examiner la question de la prolifération des armes de petit calibre, particulièrement dans le contexte des conflits nationaux;
- 2) identifier les obstacles à surmonter pour contrôler le transfert de ces armes.

la crise yougoslave est abordée brièvement pour illustrer que si la demande existe, l'embargo sur les armements ne réussit qu'à déplacer le commerce sur le marché noir. En outre, les régimes de contrôle actuels ne sont pas adaptés aux armes de petit calibre et il faut en créer de nouveaux aux fins suivantes :

- 1) mettre un frein au trafic illicite des armes;
- 2) assurer la stabilité interne et régionale;